



Ville d'Issoudun

# **BUDGETS PRIMITIFS 2020**

## **NOTE DE PRESENTATION**

**Le budget primitif 2020** a été établi conformément aux orientations budgétaires approuvées lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2019.

Ce débat a permis de présenter les grandes tendances 2020, et malgré un contexte très contraint, la situation financière de la Ville d'Issoudun reste encore saine. Il a posé les bases à partir desquelles le budget a pu être construit, à savoir :

- ❖ une fiscalité maîtrisée,
- ❖ des dépenses de fonctionnement contenues au regard des services rendus,
- ❖ un endettement ramené à zéro,
- ❖ des dépenses de personnel maîtrisées,
- ❖ une reconduction des subventions aux associations,
- ❖ une poursuite de la mise en œuvre des investissements prévus en début de mandat incluant notamment, la création d'un parc de sculptures, des travaux de voirie, la réfection de la toiture du CCAC....

La gestion municipale privilégie l'autofinancement corrélé avec une maîtrise de la fiscalité et un non recours à l'emprunt.

## LES CHIFFRES A RETENIR POUR 2020

Maintien des taux d'imposition des taxes locales pour la 16<sup>ème</sup> année consécutive

Une masse salariale maîtrisée à 9,47 M€

Zéro emprunt en 2020

1,7 M€ de dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2020, l'équilibre agrégé des cinq budgets s'établit en dépenses et en recettes à 20 008 925€ répartis comme suit :

Libellés	Investissement	Fonctionnement	Total des Prévisions
<b>1) BUDGET GENERAL</b>	1 754 500€	15 025 925€	16 780 425€
<b>2) BUDGETS ANNEXES</b>			
- Eau potable	247 000€	204 000€	451 000€
- Assainissement	305 000€	280 000€	585 000€
- Lotissement communaux	527 000€	1 028 500€	1 555 500€
- Chauffage urbain	65 000€	572 000€	637 000€
<b>Ensemble budget Ville</b>	<b>2 898 500€</b>	<b>17 110 425€</b>	<b>20 008 925€</b>

## **BUDGET GENERAL**

### **1) En matière de fonctionnement**

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 15 025 925€.

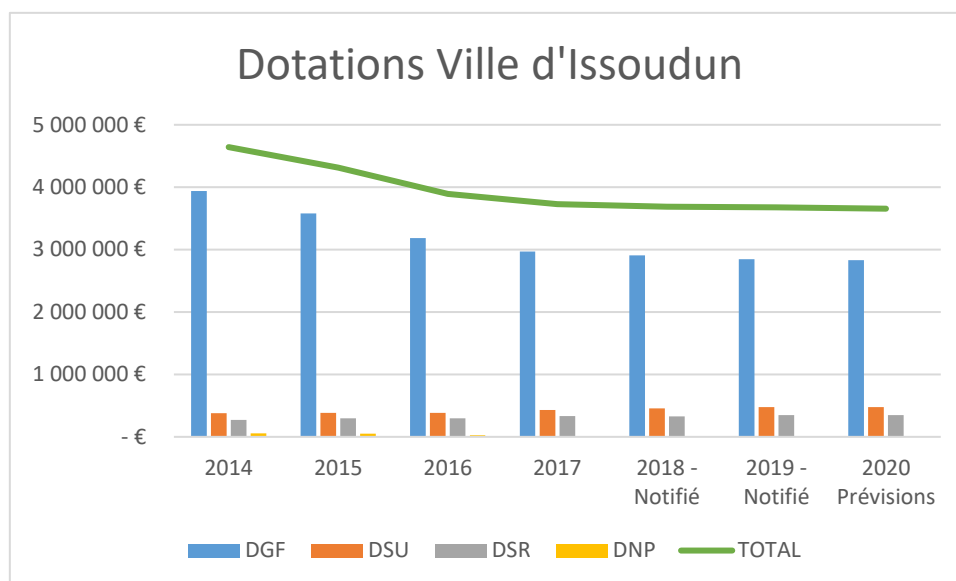
#### **➤ Les dépenses**

Il est important de rappeler que le volume total des dépenses de fonctionnement est quasi stable (+1,07%) par rapport au BP 2019, en raison de notre volonté permanente d'économie, de maîtrise des charges de gestion et de la masse salariale.

#### **➤ Les recettes**

Le budget prend en compte une probable baisse des dotations de l'état qui en masse globale, sont inscrites avec une baisse de -0,54% par rapport à 2019.

S'agissant du produit fiscal, l'option retenue est +1,5% sur le produit des quatre taxes, devant se traduire par un maintien des taux d'imposition des taxes communales en 2020.



## 2) En matière d'investissement

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 1 754 500€.

	<b>OPERATIONS RELLES ET D'ORDRE</b>	<b>BP 2019</b>	<b>BP 2020</b>
20	Etudes	55 300€	8 600€
204	Subventions d'équipement	54 000€	0€
21	Matériels	306 965€	280 900€
23	Travaux en cours	894 000€	1 275 000€
020	Dépenses imprévues	26 335€	20 000€
	Opérations d'ordre	20 000€	170 000€
	<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 356 600€</b>	<b>1 754 500€</b>
13	Subventions d'investissement	555 000€	396 000€
10222	FCTVA	164 000€	490 000€
10226	Taxe d'Aménagement	60 000€	90 000€
27	Autres	1 600€	1 000€
	Opérations d'ordre	576 000€	777 500€
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 356 600€</b>	<b>1 754 500€</b>

Il convient ici de souligner les fruits du précédent effort de désendettement puisque l'encours de la dette qui était de 7 526 508€ en 2005, a disparu en totalité moins d'une décennie plus tard (2014). Les marges dégagées permettent ainsi de consacrer la totalité de la section d'investissement à des dépenses d'équipement.

## ➡ **Poursuite d'une politique de modernisation du patrimoine et des services municipaux**

Concernant les dépenses d'équipement, elles s'élèvent à 1 564 500€ au BP 2020.

Comme cela a été évoqué lors des orientations budgétaires, les projets d'investissement correspondent à des projets structurants pour l'avenir de la commune l'extension du Musée (projet de parc de sculptures), des travaux de voirie, la réfection de la toiture du CCAC..... Mais ils visent aussi à la maintenance du patrimoine, les économies d'énergies et l'équipement des services municipaux.

Il s'agit principalement :

- La réfection de diverses rues de compétence communale pour 650 000€,
- La réfection de la toiture du CCAC pour 465 000€,
- Un ensemble de divers travaux de rénovation et de mise en accessibilité sur le patrimoine municipal pour un montant de 105 000€,
- Une enveloppe de 229 500€ pour l'amélioration de l'équipement des services municipaux (acquisition et renouvellement de matériels, mobiliers, équipements bureautiques, véhicules ....).